

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 29 août 2022

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 14 | ABSENTS EXCUSÉS 03 | VOTANTS 20

**OBJET : N° L22-08/02-53/AG DONATION DE LA SOCIETE LEJEUNE DANS LE CADRE DE
L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT CULTUREL INTITULE « FETE AUX QUAIS »**

L'an deux mil vingt-deux le vingt-neuf août à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 22 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Étaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Jean-Pierre DORIAN, Jean-Luc BELLEINGUER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Christine JOUANO, Sylvie LAFAGE, Josette DANIEL, Sophie SEIGUE, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER.

Étaient absents excusés : M. Patrick TRACHET donne procuration à M. Jean-Claude DUCOUSSO, M. Quentin CHIQUET FERCHAUD donne procuration à M. Jacques BREILLAT, M. Pierre MEUNIER donne procuration à M. Fernand ESCALIER, Mme Saliha EL AMRANI donne procuration à Mme Sylvie LAFAGE, Mme Séverine DECROCK donne procuration à Mme Valérie LEVERNIER, Mme Patricia COURANJOU donne procuration à M. Jean-Luc BELLEINGUER. M. Jean-François LAMOTHE, M. Hicham TARZA, M. Gérard FERAUDET.

Le scrutin a eu lieu, M. Jean-Claude DUCOUSSO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que la commune a organisé l'évènement « Fête aux quais » le 23 juillet 2022.

Il indique que la société Lejeune a souhaité apporter un soutien financier à l'évènement d'un montant de 200€.

Afin de respecter les règles de la comptabilité publique, M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit d'accepter le don, dont les contreparties sont indiquées dans une convention ; et de lui permettre de signer ladite convention.

M le Maire précise que la ville va communiquer en évoquant le mécénat de la société Lejeune.

Vu l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le don de la société Lejeune d'un montant de 200€

Autorise M le Maire à signer la convention de mécénat avec la société Lejeune.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 29 août 2022

**Le Maire,
Jacques BREILLAT**



Accuse de réception en préfecture
033-213301088-20220829-L22080253AG-DE
Date de transmission : 02/09/2022
Date de réception préfecture : 02/09/2022